



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-Erreur-de-maintenance-detectee-tardivement-repli-du-reacteur-3-et-perde-du-confinement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : Erreur de maintenance détectée tardivement, repli du réacteur 3 et perte du confinement**

15 novembre 2018

France : Dampierre : Erreur de maintenance détectée tardivement, repli du réacteur 3 et perte du confinement

Une erreur de maintenance sur une tuyauterie traversant l'enceinte du réacteur 3 alors qu'il était à l'arrêt a été commise mi octobre 2018 mais n'a pas été détectée avant le redémarrage de celui-ci le 8 novembre. Résultat : repli* du réacteur, perte du confinement des matières radioactives à l'intérieur de l'enceinte durant plusieurs jours et violation des règles générales d'exploitation.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect de la conduite à tenir à la suite de l'inétanchéité d'un clapet sur le réacteur 3

Le 21/11/2018

Le 9 novembre 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect de la conduite à tenir à la suite de l'inétanchéité d'une tuyauterie traversant l'enceinte de confinement du réacteur 3.

L'enceinte de confinement d'un réacteur est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouve la cuve, le cœur du réacteur ainsi que les principaux équipements importants pour la sûreté du réacteur. **Elle constitue la troisième des trois barrières de confinement existantes entre les produits radioactifs contenus dans le cœur et l'environnement** (la première barrière étant la gaine du combustible et la deuxième étant le circuit primaire). **De nombreuses canalisations nécessaires au fonctionnement de l'installation traversent cette enceinte.** Des robinets et des clapets, situés de chaque côté de la paroi en béton, permettent d'obturer chacune de ces canalisations lorsque les spécifications techniques d'exploitation, les procédures de conduite ou la situation exigent l'étanchéité complète de l'enceinte.

Le **16 octobre 2018**, alors que le réacteur 3 est en arrêt programmé pour maintenance et rechargement du combustible, une **opération de maintenance est réalisée sur un clapet qui a été détecté inétanche** lors d'un essai de bon fonctionnement. **Le 8 novembre 2018, lors de la phase de redémarrage du réacteur, de nouveaux essais ont lieu et le clapet se révèle encore une fois inétanche**. Le réacteur est alors replié dans un état sûr en application des spécifications techniques d'exploitation.

Une analyse réalisée a posteriori par l'exploitant a mis en évidence que **l'inétanchéité du clapet était due à un défaut de remontage lors de l'opération de maintenance**. Les règles générales d'exploitation imposent une **remise en conformité sous 24 heures** à partir du moment où le clapet était requis en position fermée, soit à partir du 4 novembre 2018. **Ainsi, la conduite à tenir n'a pas été respectée compte tenu que l'écart n'a été détecté que le 8 novembre 2018**. Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation.

Cet événement a été classé au **niveau 1** de l'échelle INES, qui en compte 7, en raison du **non-respect d'une conduite à tenir imposée par les règles générales d'exploitation et de la non-qualité de maintenance réalisée sur le clapet d'une canalisation traversant l'enceinte de confinement**.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-de-la-conduite-a-tenir-a-la-suite-de-l-inetancheite-d-un-clapet-sur-le-reacteur-3>

Ce que dit EDF :

Détection tardive d'un défaut d'étanchéité d'un clapet

Le 15/11/18

L'unité de production n°3 est à l'arrêt dans le cadre de sa maintenance programmée depuis le 06 octobre 2018. Une intervention de maintenance est réalisée mi-octobre 2018 sur un clapet à battant d'une des deux voies du circuit d'injection de sécurité [1].

Lors d'essais périodiques réalisés pendant l'arrêt de l'unité de production n°3, il a été constaté un **blocage en position semi-ouverte de ce clapet, dû à un défaut de remontage. Les règles d'exploitation de la centrale imposent une remise en conformité du circuit sous 24h, or le blocage du clapet a été détecté au-delà de ce délai**. Dès la découverte de cet écart, le clapet a immédiatement été remis en conformité et les tests se sont révélés satisfaisants.

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation mais, compte tenu de sa détection tardive, il a été déclaré par la Direction de la centrale de Dampierre-en-Burly, le 13 novembre 2018, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), comme événement significatif sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-dampierre/actualites/detection-tardive-d-un-defaut-d-etancheite-d-un-clapet>

* Le repli d'un réacteur consiste à abaisser la pression et la température de son circuit primaire en application de ses règles générales d'exploitation - <https://www.asn.fr/Lexique/R/Repli>

Notes

[1] Le circuit d'injection de sécurité, situé dans la partie nucléaire de l'installation, assure d'une part la fourniture de l'eau de refroidissement au cœur du réacteur, d'autre part l'injection rapide d'acide borique concentré en cas d'accident.